
Quimper, le 18 avril 2011

Monsieur Bernard MEYZIE

directeur régional adjoint
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES Cedex

Monsieur le directeur,

Votre note du 16 mars 2011, qui avait pour objet le point sur les retards GA/PAIE, nous a laissé dubitatifs en ce qui concerne les personnels des ex-DDAM.

En effet, en ce qui concerne l'état d'avancement des arrêtés d'avancement d'échelon pour 2010 (point 1), le tableau précise que tout est réalisé pour le corps des syndics des gens de mer, ce qui est inexact (en DDTM Finistère, deux syndics attendent toujours). Quant aux contrôleurs des affaires maritimes qui auraient dû avoir un avancement d'échelon en 2010, il leur avait été promis en décembre 2010 pour janvier, et dans votre note on arrive au mois de juin 2011 !

Pour le point 2 (notification des primes), le tableau précise que les personnels administratifs recevront leur notification semaine 12, ce qui d'ailleurs n'a été réalisé qu'en semaine 14, pour tous les personnels administratifs, SAUF les personnels ex-DDAM.

Dans la lettre jointe adressée au dernier directeur régional des affaires maritimes Bretagne en février 2010, nous demandions à ce que l'ensemble des agents soient informés de l'évolution des missions de la DRAM Bretagne qui disparaissait ; plus d'une année après, nous pouvons vous affirmer que les agents ex-DDAM ont été laissés pour compte, sans même un message de la responsable du secrétariat général DRAM (service MSD) au moment de son départ pour un autre poste.

Nous réitérons nos demandes de février 2010 et demandons que tous les agents ex-DRAM se voient notifier leurs **bonifications d'ancienneté 2008** ainsi que **la notification du coefficient de modulation des primes pour l'année 2009**. En ce qui concerne ce dernier point pour la DDTM Finistère, de nombreuses réclamations avaient été transmises au secrétaire général de la DDTM sans aucune réponse.

S'il fallait une preuve du désintérêt de la DREAL pour les agents que nous représentons, nous vous laissons découvrir en PJ l'organigramme du PSI/Division Salaires-Retraites-Formation où un seul nom fait défaut : celui que nous aimerions voir apparaître en face de « personnels DML Bretagne » !

Nous souhaitons être traités à égalité avec nos collègues ex-DDE. Nous faisons partie du même ministère, sommes gérés par un bureau de gestion de la sous-direction EMC, comme les ITPE, comme les attachés, et pourtant nos bulletins de paye n'arrivent pas en même temps, les notifications sont faites aux uns et pas aux autres, les tableaux de promovables paraissent pour eux et pas pour nous, des formations PEC ont été organisées au CVRH de Nantes en 2010-2011 pour : oral SACE, oral Attaché, oral TSP, oral ITPE, méthodologie épreuve technique ITPE, préparation à la note de synthèse TS Environnement et TSP Équipement, mais où et quand pour les syndics des gens de mer, les contrôleurs et inspecteurs des affaires maritimes?

Nous attendons des réponses de votre part sur chacun des points évoqués ci-dessus, et ce, très rapidement.

JF Richard, G Allanic, F Buannic, Y Robin, B Gilbert, B Streiff
représentants du SNPAM CGT en DDTM

Copie : DDTM 29-22-35-56
Tous DML (NAMO)